

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Mercredi 12 février 2014 à 18h30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de Monsieur Gérard FROMM, Maire.

CONVOCAATION	
Date	06/02/2014
Affichage	06/02/2014

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL		
En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	29	4

**Etaient Présents :** DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, PETELET Renée, POYAU Aurélie, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

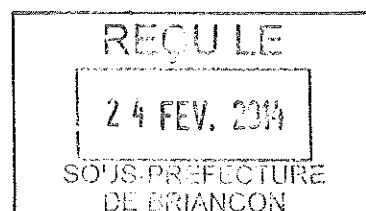
**Etaient Représentés :**  
RAPANOEL Séverine pouvoir à MARCHELLO Marie.  
NUSSBAUM Richard pouvoir à ROUBAUD Sabin.

**THEME :** URBANISME 6.

**OBJET :** AVIS DE LA COMMUNE POUR UNE DEMANDE D'AGREMENT AU TITRE DU DISPOSITIF D'AIDE A L'INVESTISSEMENT LOCATIF INTERMEDIAIRE « DUFLOT ».

**Absents-Excusés :**  
CIRIO Raymond, MUSSON Pascal, RAPANOEL Séverine, NUSSBAUM Richard.

**Secrétaire de Séance :** JIMENEZ Claude.



Rapporteur : Aurélie POYAU.

Depuis le 01/01/2013, le dispositif « DUFLOT » est entré en vigueur, créant une nouvelle procédure en faveur de l'investissement immobilier locatif intermédiaire.

Par arrêté en date du 29/04/2009, la Commune a été classée en zone C, pour bénéficier de l'application de certaines aides au logement. Ce classement ne lui permet pas de bénéficier du dispositif « DUFLOT ». Seule la Ville de Gap est classée en zone B2 dans le Département des Hautes Alpes.

Considérant que ce dispositif, en contre partie du principe de défiscalisation, présente l'avantage de permettre le développement d'un parc locatif nouveau créant des logements neufs, de qualité, sur la base d'un loyer encadré et donc plus accessible que le parc locatif privé,

Considérant que la Commune présente un besoin avéré en logements locatifs intermédiaires à prix maîtrisés,

Considérant qu'un agrément peut être délivré aux communes de zone B2 présentant des « besoins particuliers en logement locatif »,

Considérant qu'il est nécessaire que la Commune de Briançon sollicite l'Etat afin qu'elle puisse être classée en zone B2, et éligible au dispositif « DUFLOT », sous réserve d'une dérogation accordée par le CRH (Comité Régional de l'Habitat) sous l'autorité du Préfet de Région,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De donner un avis favorable à la demande de classement et d'agrément en zone B2, permettant à la Commune de Briançon, de bénéficier du dispositif « DUFLOT », en faveur de l'investissement immobilier locatif.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 (*NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin*)

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

TRANSMIS LE : 21 FEV. 2014

PUBLIE LE : 21 FEV. 2014

NOTIFIE LE : 25 FEV. 2014

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

De Maire,  
  
Gérard FROMM

The image shows a blue circular official stamp of the Mayor of Briançon. The stamp contains the text 'MAIRE DE BRIANCON' and a central emblem. A handwritten signature in blue ink is written over the stamp. Below the signature, the name 'Gérard FROMM' is printed in blue.